



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNECY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 69-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2212-5 et L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'organisation du 13 juillet de MONTMIN,

Considérant les certificats K4 de Monsieur DUNOYER Matthieu de la Société "Euro-distribution".

ARRETE

- Article 1 :** La société « Euro distribution » est autorisée à tirer un feu d'artifice de catégorie K3 le 13 juillet 2019 à partir de 22h00.
- Article 2 :** Le feu d'artifice sera tiré sur la place de l'église de Montmin à 100 mètres de la zone du public.
- Article 3 :** la société "Euro-distribution" prendra toutes les mesures de sécurité nécessaires notamment au niveau de la protection incendie.
- Article 4 :** Toute circulation sera interdite dans le périmètre de sécurité, mis en place pour cet évènement.
- Article 5 :** Les déchets de tir et artifices non utilisés ou défectueux seront enlevés sous la responsabilité des tireurs dès le tir terminé.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté est notifié pour information à :
Monsieur le Préfet,
Aux organisateurs de la manifestation
et affiché en mairie.

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 23 mai 2019


Jean FAVROT
Maire

MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr
Site internet : www.talloires.fr